RANGER VTT

L'évasion plein air.

R-05-07-01F *Publié pour les concessionnaires, les distributeurs et le personnel du service technique de Polaris* juillet 2005

Correction au Manuel d'entretien – longueur du ressort du tendeur de came des Fuji 425/500

Un nouveau ressort de tendeur de came a été installé sur quelques modèles de VTT 2004 et sur tous les VTT courants de 2005 et les *RANGER* dotés de moteurs Fuji 425/500. L'ensemble de tendeur de came a été modifié et la spécification relative à la longueur du ressort de tendeur de came diffère de celle du ressort utilisé au cours des années antérieures. Veuillez mettre à jour vos manuels d'entretien avec l'information fournie.

Insérez l'information correcte dans chacun des manuels d'entretien suivants :

Scrambler 500 2004 (nº de pièce 9918756) – page 3.15
Scrambler 500 2004 et 2005 (nº de pièce 9919481) – page 3.15
TTP 330/500 2004 (nº de pièce 9918064) – page 3.55
TTP 330/500 2004 et 2005 (nº de pièce 9919522) – page 3.57
Sportsman 6x6 2004 (nº de pièce 9918777) – page 3.15
Sportsman 6x6 2004 et 2005 (nº de pièce 9919504) – page 3.15
RANGER 2004 (nº de pièce 9918796) – page 3.59
RANGER 2005 (nº de pièce 9919541) – page 3.61
Sportsman 400/500 2005 (nº de pièce 9919425) – page 3.15
*Sportsman 400/500 2004 (nº de pièce 9918802) – page 3.15
* Voir le nota ci-dessous.

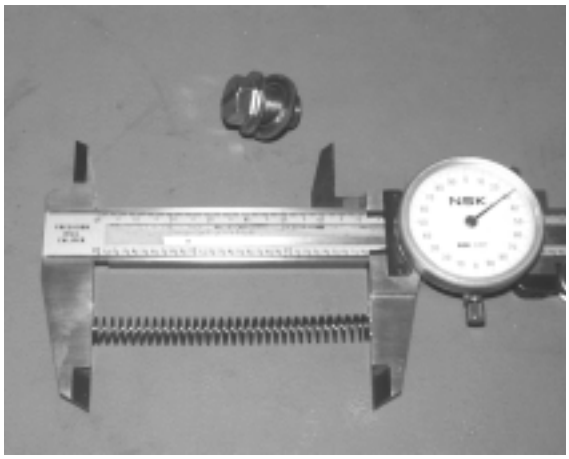

Insérez dans le Manuel d'entretien Sportsman 400/500 2004 (nº de pièce 9918802) – page 3.15 seulement.

Longueur au repos du ressort de tendeur de came :
Modèle de début d'année 2004 : 5,9 cm (2,32 po)
Modèle de fin d'année 2004 : 5,13 cm (2,02 po)

*NOTA : Les modèles Sportsman 400/500 2004 ont été modifiés au cours de l'année modèle.

Découpez ce tableau et placez-le dans tous les autres manuels d'entretien apparaissant dans la liste ci-haut.

Longueur au repos du ressort de tendeur de came :
5,13 cm (2,02 po)

©2005, Polaris Industries Inc. Cette communication est fournie exclusivement à Polaris et aux concessionnaires Polaris.
Toute utilisation subséquente, en entier ou en partie, est expressément interdite.